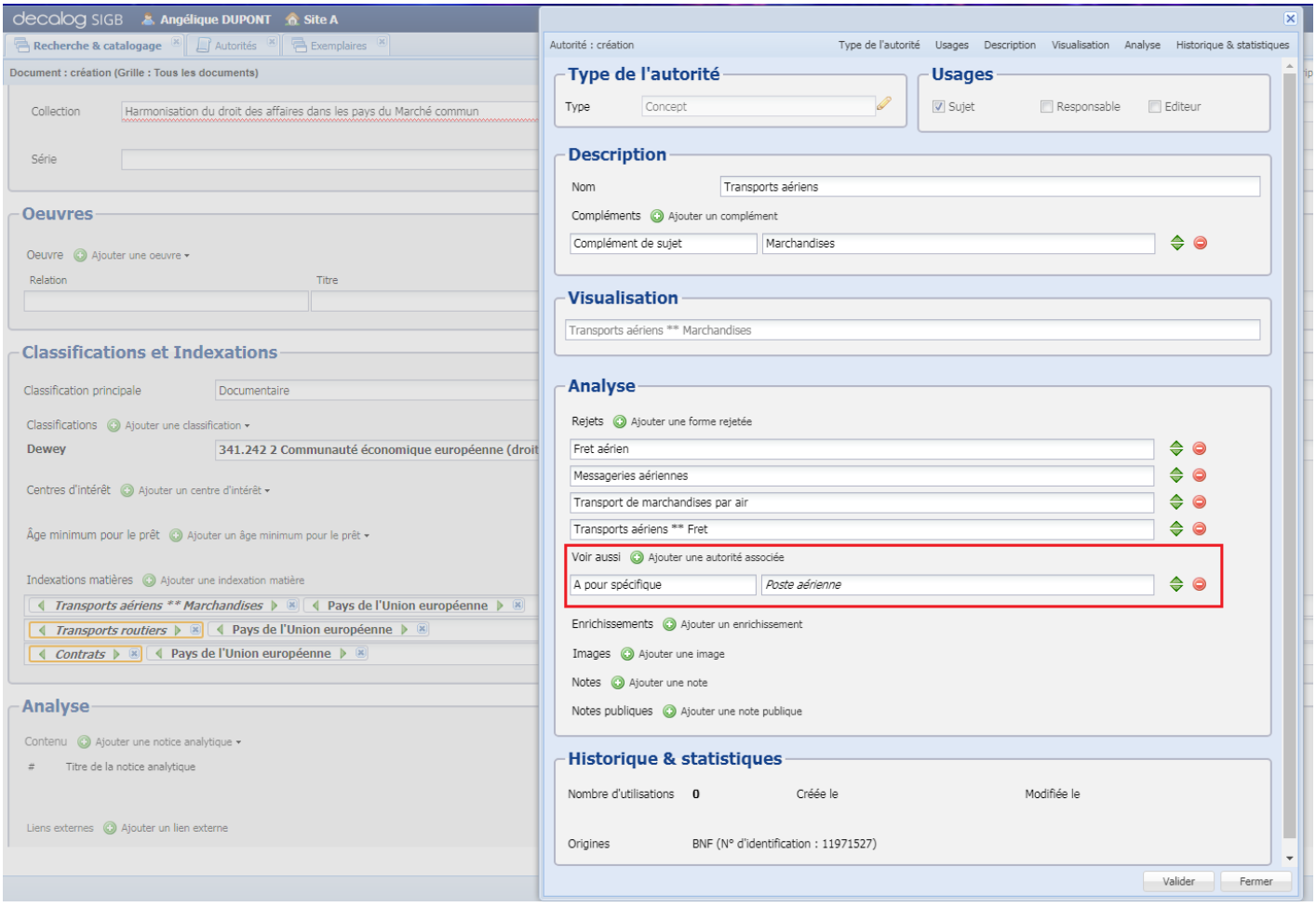
6. Catalogage : suite de la gestion des renvois d’orientation (« Voir aussi »)

Attention : cette évolution ne concerne que les bibliothèques ayant activé l’option « Grilles de catalogage paramétrables ».

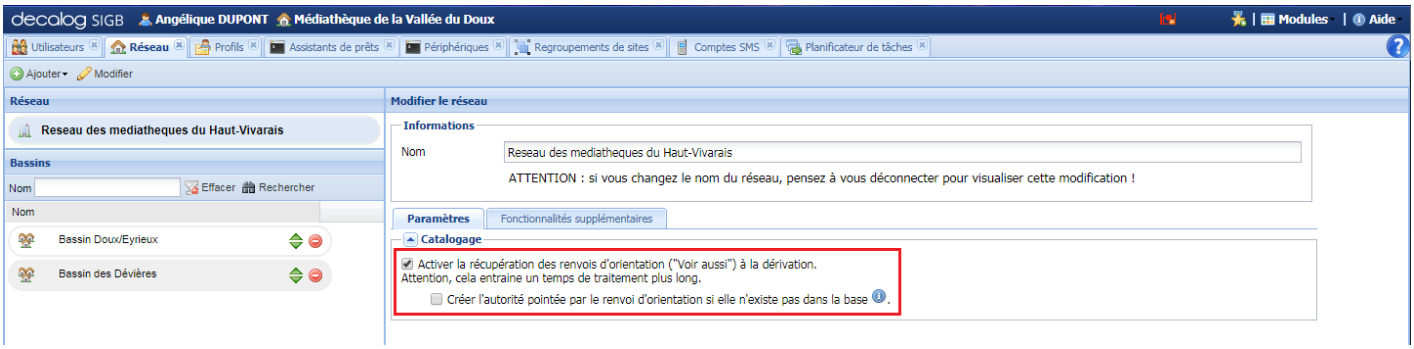
Comme annoncé dans les récapitulatifs des mises à jour des versions précédentes, la gestion des « Voir aussi » (ou renvois d’orientation) est destinée à être complétée et enrichie au fur et à mesure des versions. La plupart des évolutions évoquées dans cette partie sont issues des retours que l’on a reçu de la part des bibliothécaires ayant utilisé cette fonctionnalité.

Dans cette version 9.4, les renvois d’orientation sont désormais récupérés lors de la dérivation d’une notice :



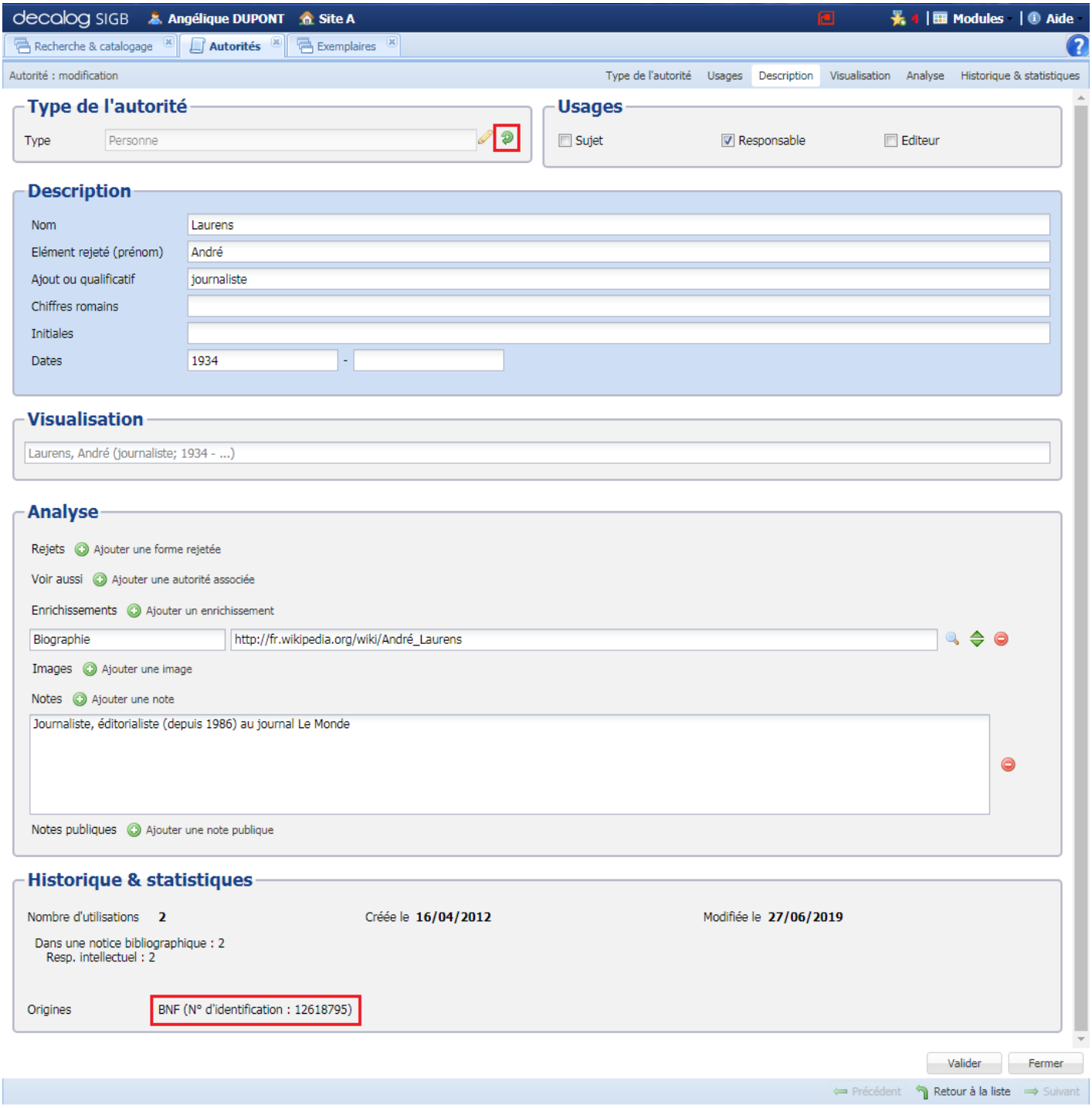
Cette récupération est soumise à paramétrage, accessible depuis Administration du réseau > Réseau (ou Site, pour les bibliothèques isolées) > onglet Paramètres.

Ce paramètre permet également de décider si on doit récupérer l'autorité pointée par le lien « voir aussi » si elle n'existe pas dans la base (option décochée par défaut).

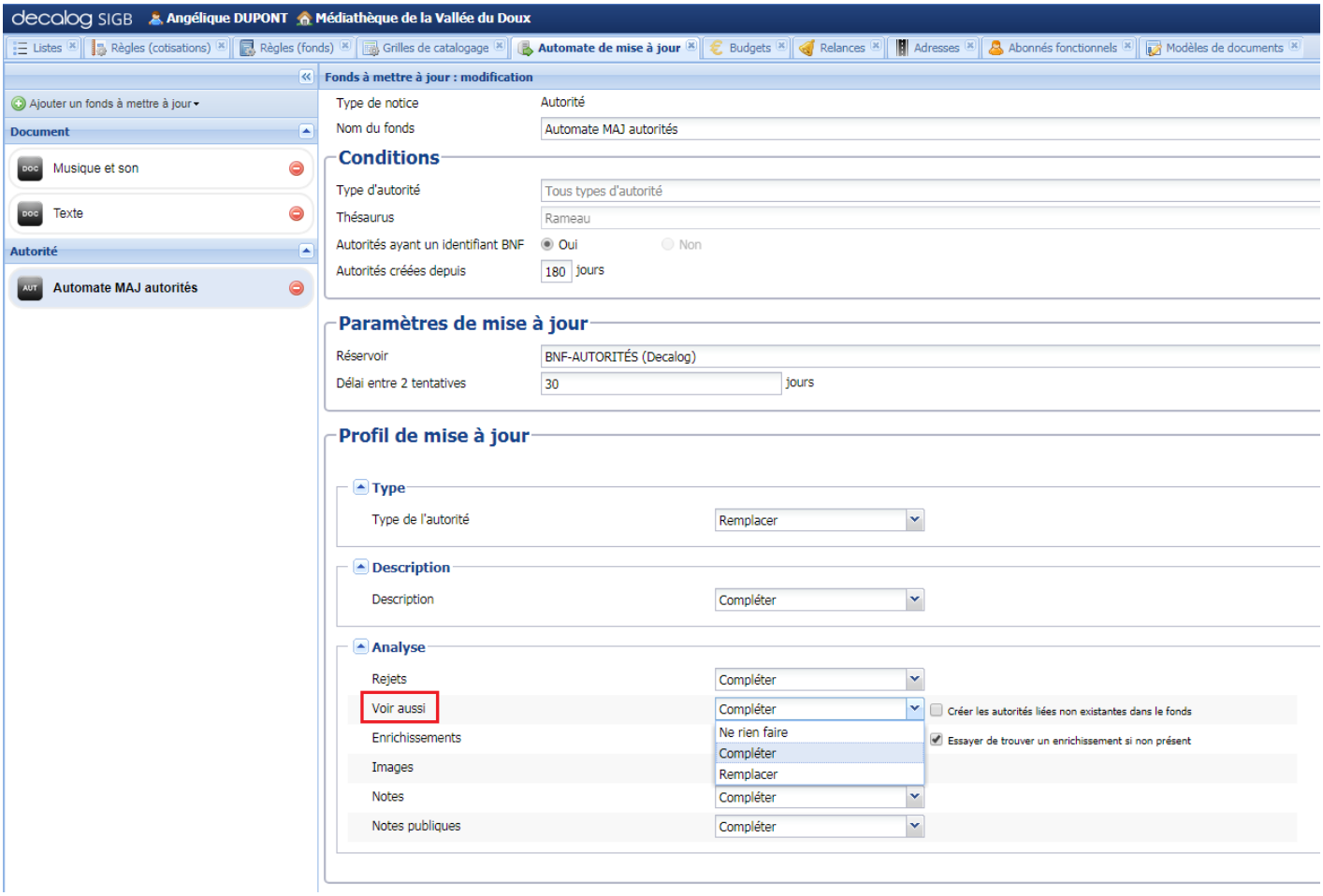


D'autre part, dès l'instant où un identifiant BnF est présent sur une autorité, il est possible de récupérer cette autorité manuellement depuis le réservoir de la BnF.

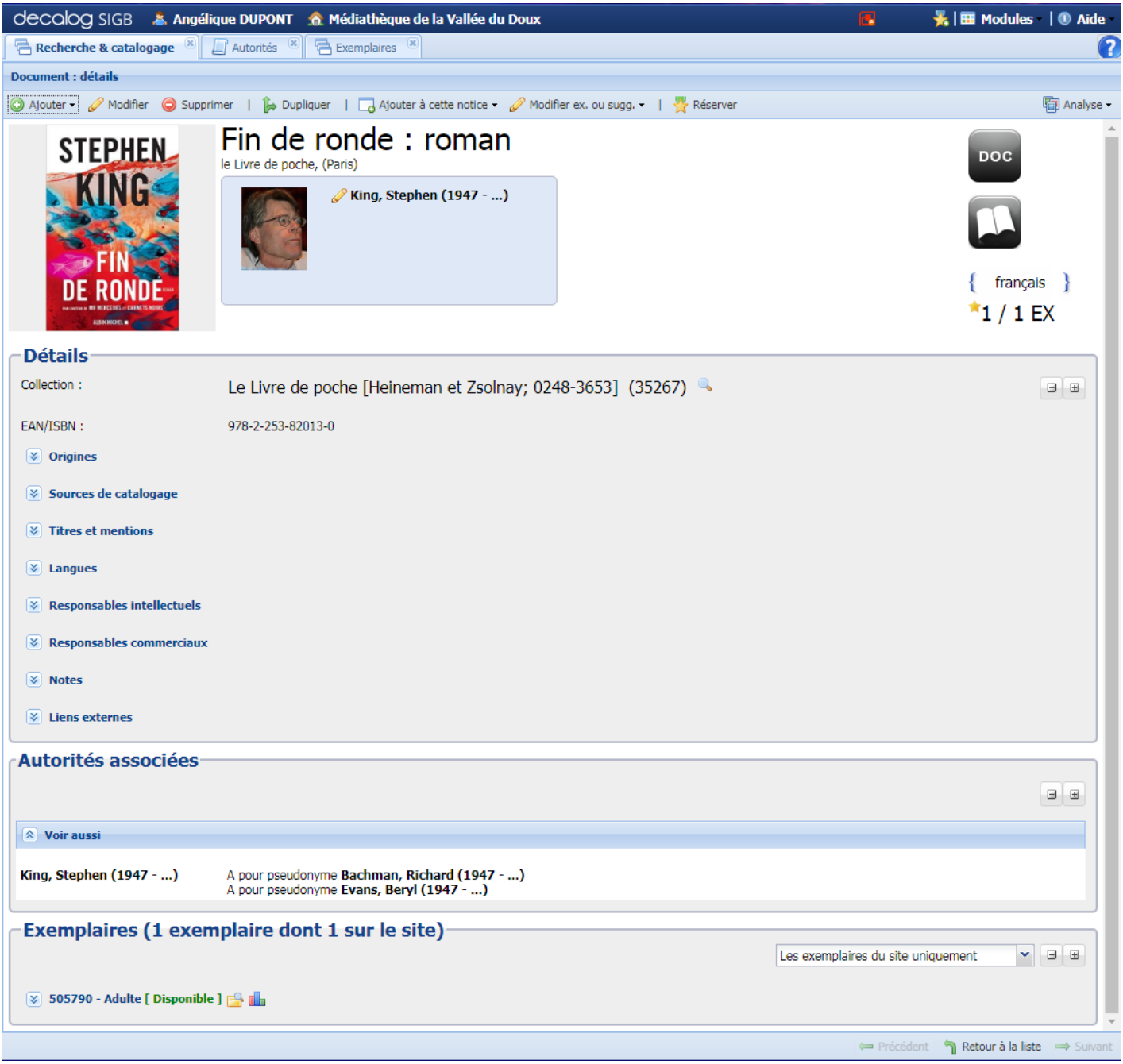
Cela peut être fait unitairement en modification sur une autorité (accessible depuis Catalogues > Autorités) :



Ou bien par lot, via l'automate de mise à jour des autorités (option activable sur demande) :

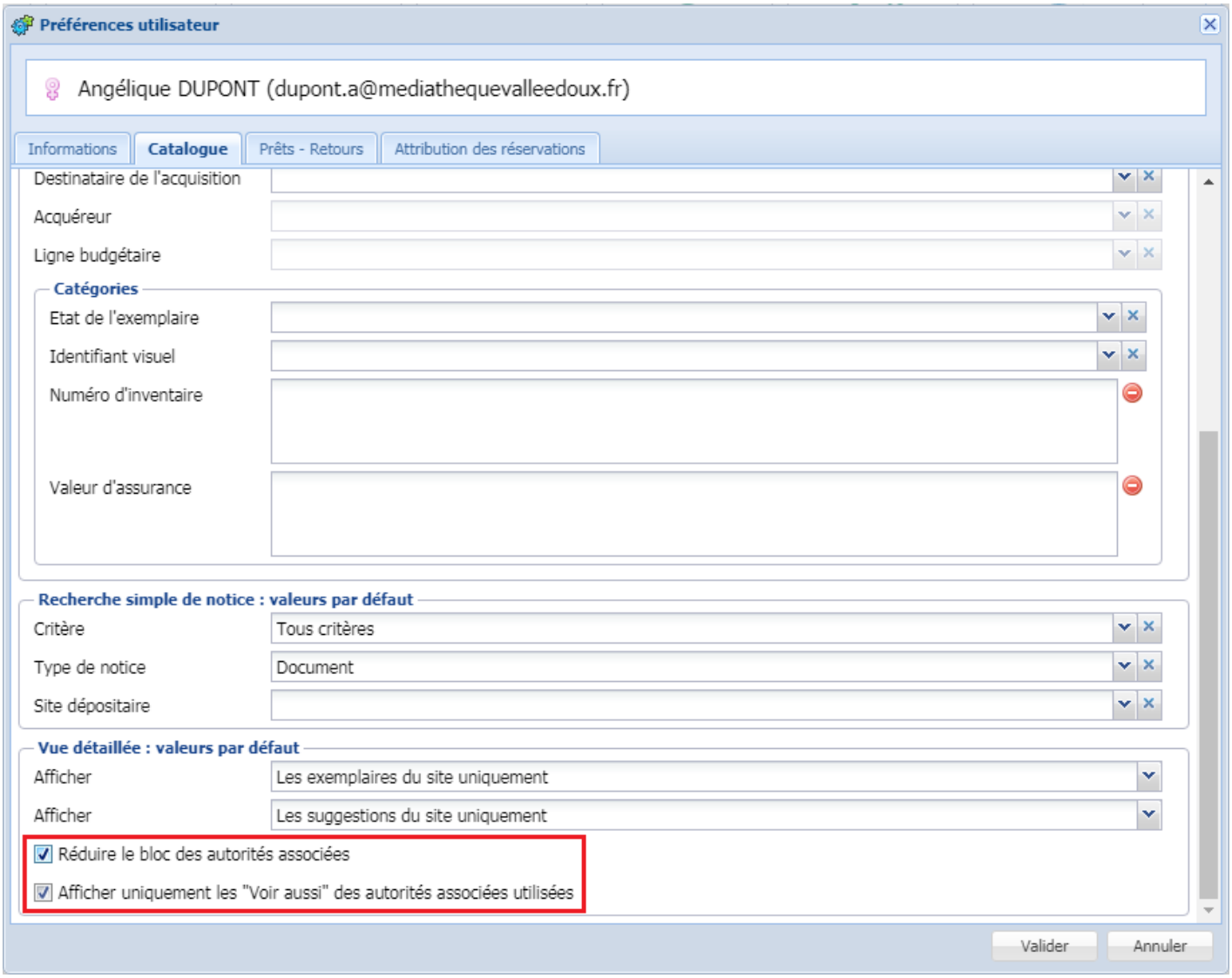


Lorsqu'il y a des renvois d'orientation sur les autorités, cela apparaît dans un bloc « Autorités associées » au niveau de la vue détaillée d'une notice, ce qu'il est possible de modifier dans ses préférences utilisateurs.



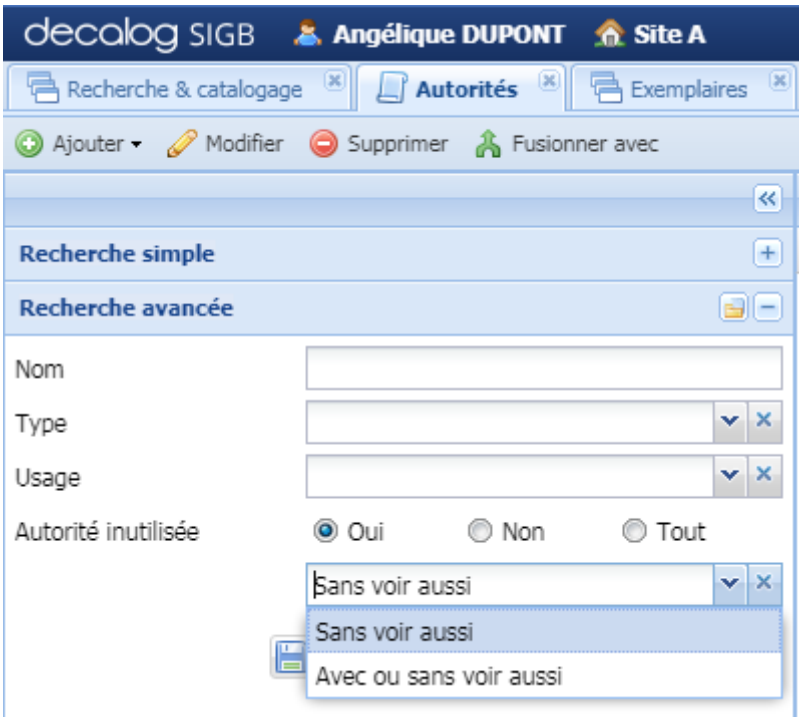
Ainsi, dans ses préférences utilisateur (accessibles sur le nom de l'utilisateur connecté en haut à gauche de l'écran), il est possible de :

- Réduire par défaut ce bloc, afin qu'il occupe moins de place dans la vue détaillée de la notice.
- Ne pas l'afficher lorsque les autorités vers lesquelles renvoient les « Voir aussi » ne sont utilisées sur aucune notice.



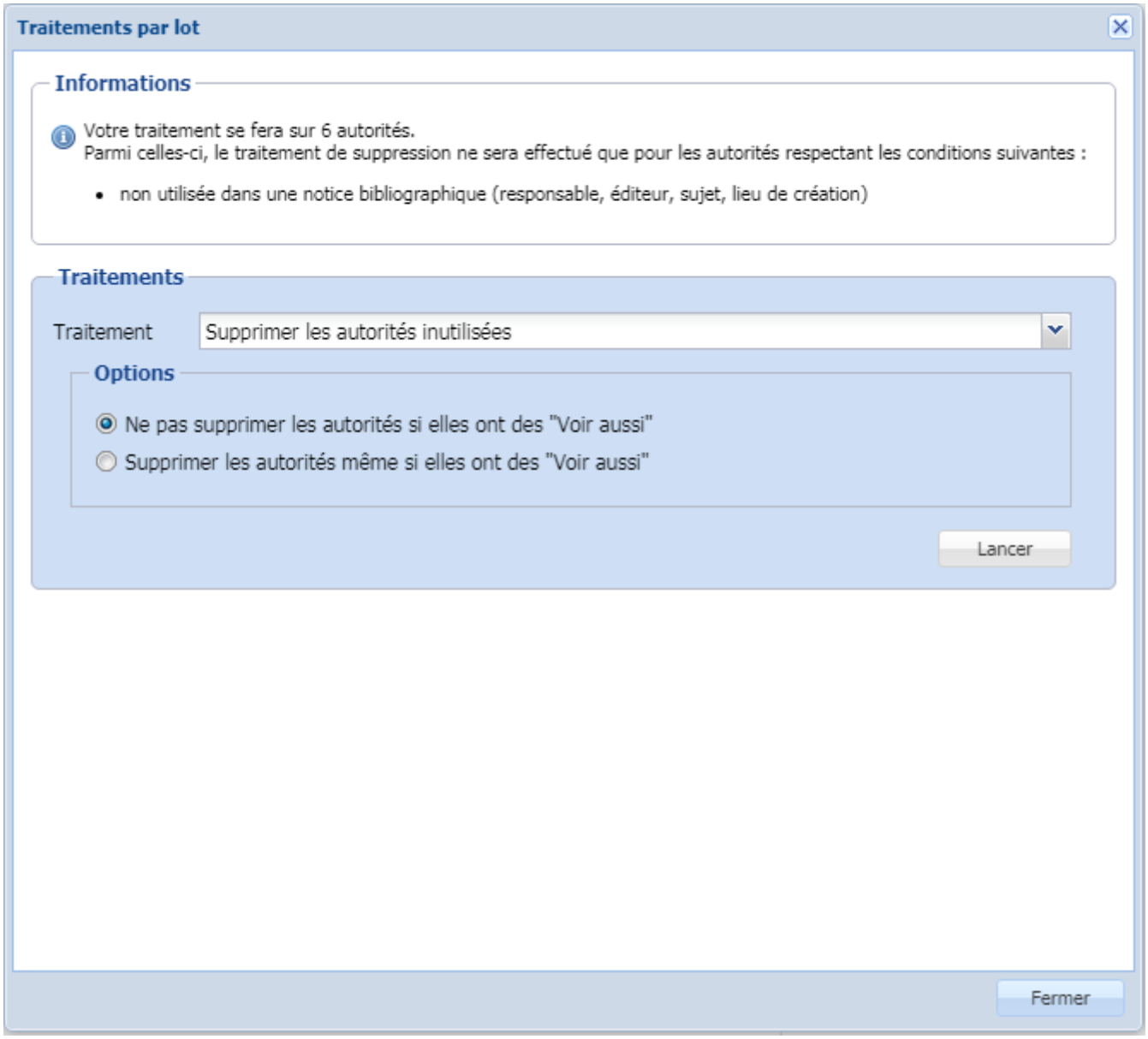
Dans le cadre des suppressions d'autorités inutilisées, le fait de considérer comme « utilisée » une autorité qui n'était sollicitée par aucune notice mais seulement pointée par une autre autorité par un renvoi d'orientation était sujet à débat.

De ce fait, le critère de recherche et le traitement par lot relatifs aux suppressions de notices inutilisés ont été enrichis pour permettre de choisir ou non de supprimer les autorités uniquement sollicitées par les liens d'orientation.



- Si on sélectionne « Sans voir aussi » : les autorités retenues dans le critère de sélection et considérées comme « inutilisées » seront uniquement les autorités non utilisées dans une notice bibliographique et n'étant pas pointées par un renvoi d'orientation.
- Si on sélectionne « Avec ou sans voir aussi » : les autorités retenues dans le critère de sélection et considérées comme « inutilisées » seront toutes les autorités non utilisées dans une notice bibliographiques, qu'elles soient pointées par un renvoi d'orientation ou non.

Dans le traitement par lot de suppression des autorités inutilisées (accessible depuis Catalogues > Autorités > Traitements par lot > Supprimer les autorités inutilisées), le choix de supprimer ou non les autorités avec seulement un renvoi d'orientation est proposé avec deux boutons radio :



Created 2026-07-03 15:03:21 UTC by Admin
Updated 2026-07-03 15:03:23 UTC by Admin